

Je maternelle, tu maternelles, elles maternelles...

Le mois de mars est celui de l'inscription à l'école dite « maternelle ». Nous avons voulu croiser deux problématiques : quel nom pour cette école et quel âge pour y entrer ?

Sandrine Mazetier, députée et élue du 12^e arrondissement de Paris, propose de renommer l'école qui, en étant qualifiée de « maternelle », renvoie à l'image exclusive de la mère. « C'est une école, pas un lieu de soin, de maternage, c'est



Sandrine Mazetier.

un lieu d'apprentissage. Changer le nom en "petite école" ou "première école", c'est neutraliser la charge affective maternante du mot maternelle. Ça rendrait justice

au travail qui y est fait, au professionnalisme de ceux qui y interviennent et ça rappellerait aussi qu'aujourd'hui, la responsabilité de l'éducation des enfants est partagée entre les parents et n'est pas la spécificité des femmes. »

Le GES, Groupe d'études sur le sexisme, soutient cette recherche d'une dénomination neutre : «... l'école maternelle traduit une conception de l'éducation qui en fait le domaine réservé des mères ou plus largement des femmes. Il s'agit d'une conception archaïque : dans leur apprentissage de la société et de la vie, les enfants des deux sexes ont besoin du contact et de l'exemple de personnes des deux sexes. Ce changement de nom n'ayant qu'une portée symbolique ne saurait être qu'un point de départ, complété par deux politiques fortes : l'une de revalorisation du rôle des pères dans l'éducation, l'autre de recrutement de personnels masculins dans le corps enseignant, où les hommes sont désormais très minoritaires. »

Nous partageons sans réserve l'ensemble de ces arguments à propos du partage des responsabilités éducatives, tant au sein des familles que dans les structures d'accueil.

Comme c'est la saison où les parents sont invités à se rendre dans leur mairie pour inscrire leur enfant pour la rentrée de septembre 2013, nous avons été tentées de nous renseigner dans diverses villes. L'entrée à la maternelle est conditionnée par le nombre de places dont dispose le directeur d'école et donc actuellement repoussée entre 3 et 4 ans.

Tour d'horizon de ce que nous délivrent quelques sites internet à propos de l'inscription à l'école maternelle pour la prochaine rentrée des classes :

www.education.gouv.fr : Les enfants français et étrangers peuvent être accueillis à 3 ans. Ils peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.

Nantes (44) (info 2012/2013 non mise à jour pour 2013/2014) : ... inscription prioritairement accordée aux enfants de plus de 3 ans.

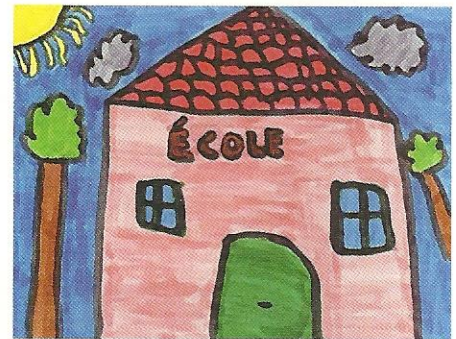
Montreuil (93) : pré-inscription pour les enfants nés en 2010.

NDLR : rien n'est dit pour ceux nés en 2011.

Marcoussis (91) : L'école maternelle n'est pas obligatoire [...] La scolarisation de l'enfant dès 2 ans doit être favorisée quand elle correspond à ses besoins. L'école maternelle publique est gratuite.

Dans certains cas, l'information devient contradictoire et chaotique :

Paris 15^e : La scolarisation de l'enfant dès 2 ans doit être favorisée... les pa-



© DR

rents qui le souhaitent peuvent l'inscrire dès ses 3 ans.

Parfois, un détail nous intrigue :

Bordeaux (33) : à Bordeaux, les services « petite enfance » s'entendent jusqu'à 4 ans !

Montrouge (92) : De dix semaines à moins de quatre ans : les crèches puis les jardins d'enfants.

NDLR : jardins d'enfants payants alors que l'école est gratuite.

Alors, quand l'école publique et gratuite est dans l'incapacité d'accueillir votre enfant, vous vous attendrez peut-être sur une offre de ce style :

Paris 14^e : Le Jardin d'Eglantine, pédagogie de Rudolf Steiner, accueille les enfants de 2 ans à 6 ans. 5 jours par semaine. 395 euros par mois.

Le congé parental contraint et prolongé deviendrait-il la règle quand aucun accueil de l'enfant n'est possible ? Où selon des exigences financières élitistes. Rappelons que, très majoritairement, ce congé contraint est assumé par la mère !

Claudine Thomas